

Acte mis en ligne le : 10/04/24

Nombre de Membres	En exercice	Présents	Votants
	20	12	12

L'an 2024, le mercredi 03 avril, à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS de Collines Isère Nord Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de COLL'in CIAS, sous la présidence de René PORRETTA, Président.

Secrétaire de séance : Damien HORVATH

Présents : CROS Robert, DECRETTE Bernard, DELAY Monique, FASSINOT Christine, HORVATH Damien, MAGNARD Corinne, MAIRE Nicole, MAZAUD Gilberte, MICHA-FRACHON Valérie, PORRETTA René, RIGARD Josiane, THOMAS Alexandra.

Absents : ANGONIN Daniel, BULOT Marie-Françoise, CHARDON Véronique, DEVAUX Vanessa, EUGENIO Céline, GASS Julie, HUGOU Isabelle, MOREL Marie-Josèphe.

TARIFS HEBERGEMENT 2024 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE

Classification contrôle de légalité : 7.1.3


Par arrêté n° 2024-166 du 05 janvier 2024, le Conseil Départemental a fixé les tarifs hébergement de la résidence, en vigueur à compter du 1^{er} février 2024.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER les tarifs hébergement journaliers de la résidence autonomie les Pervenches comme suit, à compter du 1^{er} février 2024 :

Libellé	Tarif journalier à compter du 01/02/24
Tarif F1 (chambre)	21.65 €
Tarif F1 bis 1 personne	26.07 €
Tarif F1 bis 2 personnes	29.09 €
Tarif F2 bis 1 personne	38.91 €
Tarif F2 bis 2 personnes	40.79 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Damien HORVATH 	René PORRETTA 